Syndicat CGT des personnels
du Conseil départemental de la Drôme

26 avenue du Président Herriot · 26000 VALENCE
04.75.79.26.92 · cgt@ladrome.fr

Le service public territorial, un bien public

Objet : Préavis de grève pour la journée du 1er décembre de 00h à minuit

Valence, le 24 novembre 2026,

Monsieur le Président,

Le présent courrier constitue un préavis de grève pour la journée du mardi 1er décembre, du 30 novembre, de 00h à minuit pour l'ensemble des personnels du Conseil Départemental de la Drôme.

Au cours de ces derniers mois, nous avons rencontré une grande partie des agent.es du Département. Le constat est sans équivoque, dans une majorité de services nos collègues expriment un mal-être grandissant qui se traduit par une perte de motivation, de la résignation, de la lassitude ou encore de la colère face à un sentiment d'impuissance.

Toutes les directions sont impactées par une succession de réorganisations qui ne font pas sens pour les agent.es. Celles-ci dégradent leurs conditions de travail et le service rendu aux Dromois.es.

Depuis votre prise de fonction de Président, nous ne cessons de vous alerter sur les effets délétères de ces réorganisations, les agent.es vous alertent directement par courrier mais jusqu'à présent, vous répondez par un déni de réalité en assurant que tout se passe pour le mieux dans les services. Nous vous ré-assurons que ce n'est pas le cas, la réalité de travail des agent-es s'oppose toujours au discours de l'équipe de direction générale et n'est, de fait, pas prise en compte.

Nous vous rappelons votre responsabilité concernant les risques psycho-sociaux auxquels nos collègues sont exposés.

La liste de nos constats est longue :

- **Réorganisation des fonctions ressources,** elle est en œuvre dans la collectivité depuis le mois d'octobre et même si l'heure n'est pas encore au bilan, les agent.es font état de rétrogradation, de missions mal réparties, de perte de sens liées à la parcellisation des tâches, de perte d'autonomie et de compétences. Ils et elles relèvent également la perte d'efficience et de fluidité dans leur travail quotidien et dans les réponses apportées aux partenaires, prestataires extérieurs. La plupart se sentent désavoué.es dans leur travail.

- **Collèges**, de nombreuses équipes sont en sous sous-effectif, sans perspective de remplacement. Les agent.es d'entretien et restauration doivent travailler en mode dégradé sans la satisfaction du travail bien fait.

- **Direction des Solidarités : la réorganisation de la DAMS** mise en œuvre depuis un an a totalement désorganisé l'ensemble des services et les conséquences sont lourdes notamment pour les enfants. En effet, les délais de rendu des évaluations enfances ne cessent de s'allonger. A titre d'exemple, dans la

vallée de la Drôme plus de 100 demandes sont sur liste d'attente. Rappelons qu'une des raisons de la réorganisation était de réduire les délais afin de respecter le délai réglementaire. Les agent.es de ces équipes sont au bord de l'épuisement quand ils et elles ne sont pas en arrêt maladie ou en cours de mutation.

Dans les CMS, nous constatons également de nombreux arrêts maladie et des équipes tellement réduites qu'elles ne sont pas en mesure de recevoir les usager.es dans des délais raisonnables. Dans certains CMS les rendez-vous proposés portent au mois de janvier 2027.

Par ailleurs la mise en place de la plateforme téléphonique créée une insatisfaction générale de la part des Dromois.es, des agent.es des CMS. La pression est forte sur les collègues qui travaillent pour cette plateforme.

Nombre d'usager.es abandonnent, faute de pouvoir contacter leur travailleur.euse social.e. Le non-recours aux droits ne va faire que s'accroître avec cet éloignement des CMS.

De la même manière pour la MDA, les agent.es de la plateforme téléphonique ne cessent d'interpeler la collectivité sur leurs conditions de travail sans réponse concrète à ce jour.

- **Direction des Déplacements,** elle n'est pas non plus épargnée par une réorganisation**.** Les fusions de CED et une nouvelle répartition des secteurs ont conduit à un certain nombre de suppressions de poste. Les agent.es doivent donc réaliser le même travail avec moins de moyens. Pour eux et elles aussi, le mode dégradé est clairement affiché. Les routes seront moins bien entretenues puisque des priorisations sont établies. Et encore une fois, nous déplorons que la sécurité des agent.es soit mise en jeu avec la décision de saler les routes à un seul agent dans les zones de montagne, alors même que vous communiquez sur tous les canaux pour promouvoir le travail de ces mêmes agent.es.
- **Assistant.es Familiaux,** ce sont les grands oubliés. Certain.es ont mis le doigt sur une erreur de rémunération qui dure depuis des années, la réponse de la Collectivité étant que des contraintes de logiciel ne vous permettait pas de les payer correctement ! Rappelons également qu'alors que leurs déplacements intra-muros ne sont pas pris en charge, malgré des déplacements fréquents pour les suivis d'accompagnement des enfants, les Assistants familiaux se sont vu retirer la possibilité d'accéder à la prime mobilité pour le vélo…parce qu'il travaillent à leur domicile…il n'y a pas de petites économies !

Et nous pourrions encore longuement décrire les problèmes que rencontrent nos collègues, l'état de détresse dans laquelle elles et ils se trouvent, les particularités de chaque service, car ils sont tous touchés, à plus ou moins grande échelle.

Au regard de ces éléments, la CGT CD26 revendique :

Pour l'organisation des services, les missions des agent.es et leur sécurité :

- La suspension des réorganisations en cours dans l'attente qu'elles soient retravaillées avec les agents et leurs représentants
- L'arrêt des économies faites sur les agents et leur santé, mentale et physique
- La reconnaissance de l'impact du travail sur la santé des agent.es, mentale et physique
- La prise en compte réelle de l'expertise des toutes et tous les agents dans les réorganisations, lorsqu'elles sont nécessaires
- L'association systématique des représentants des personnels dans le processus de construction des réorganisations, lorsqu'elles sont nécessaires

- L'instauration d'un travail spécifique de la F3SCT sur les risques psycho-sociaux et l'attribution aux représentant.es des agent.es, des moyens nécessaires pour se former
- La finalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, qui n'est toujours pas terminé malgré l'obligation légale en vigueur…en 2001

Pour garantir un niveau de vie décent aux agent.es :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice à 6,50€ urgemment. Cette revendication est certes nationale mais vous avez bien évidemment la possibilité d'agir sur cette revendication par le biais des parlementaires de votre parti politique ou en vous mobilisant avec l'Association des Départements de France et les autres élu.es locaux.
- La revalorisation de l'IFSE pour les métiers les moins bien côtés, les moins reconnus et les plus féminisés et l'association des représentant.es du personnel au travail réalisé actuellement par la collectivité en toute opacité sur l'IFSE
- L'ouverture d'une réflexion sur le montant des titres restaurant qui doit être revu à la hausse.
- L'octroi du CTI aux évaluateur.rices APA et PCH qui accompagnent les familles au même titre que leurs collègues de CMS
- La révision de la délibération sur les remboursements de frais intra-muros, pour permettre à toutes et tous de ne pas payer pour travailler.
- L'Attribution de la prime mobilité aux AF qui se déplacent à vélo et l'extension de cette prime aux agent.es qui se déplacent à pied.

Globalement, la CGT CD26 vous demande d'axer vos efforts sur les agent.es qui font le service public, qui font le Département, qui font votre bilan.

La CGT CD26 appelle l'ensemble des agent.es à se mettre en grève, d'une heure à une journée, le 1er décembre 2026 pour vous signifier que non, tout ne va pas bien dans les services du Conseil départemental.

L'état des services de votre collectivité est alarmant, il est temps de prendre vos responsabilités avant que la situation ne s'aggrave encore. Le présent courrier fait office d'alerte, nous considérerons, si aucune des revendications légitimes des agent.es n'aboutit, que vous agissez en connaissance de cause.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT CD26
La Secrétaire Générale
Agathe Doppler

